



***POLITIQUE  
TEMPÊTE HIVERNALE***

***Date de dépôt et approbation : 13 Février 2017***

## TABLE DES MATIÈRES

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| <b>BUT DE LA POLITIQUE .....</b>  | <b>3</b> |
| <b>APPLICATION .....</b>          | <b>3</b> |
| <b>OBJECTIFS .....</b>            | <b>3</b> |
| <b>PRINCIPES DIRECTEURS .....</b> | <b>3</b> |
| <b>APPROBATION .....</b>          | <b>3</b> |

## BUT DE LA POLITIQUE

---

Le **Club Vivelò** souhaite adopter un cadre de référence uniforme et connu de toute la communauté Vivelò en ce qui a trait au maintien ou à l'annulation des activités régulières du Club lorsque survient une tempête hivernale.

## APPLICATION

---

Cette politique vise tous les entraîneurs et athlètes du **Club Vivelò**, sans égard à leur horaire de travail/d'entraînement ou au nombre d'heures de travail/entraînement à l'horaire par semaine.

## OBJECTIFS

---

La présente politique vise à préciser le mode de fonctionnement quant au maintien ou à l'annulation des activités régulières du Club lors de tempête hivernale ou de mauvaises conditions routières.

## PRINCIPES DIRECTEURS

---

Dans les cas de tempête hivernale et/ou de mauvaises conditions routières qui justifient la suspension des cours par la *Commission scolaire des Phares*, le **Club Vivelò** transmettra par courriel, en début d'après-midi, à la communauté Vivelò un avis l'informant, selon l'évolution des conditions climatiques, s'il y a annulation ou maintien des activités régulières du Club.

Dans les autres cas, à moins d'avis contraire (courriel transmis à la communauté Vivelò), il y a maintien des activités régulières.

## APPROBATION

---

La présente politique a été approuvée le **13 Février 2017** par le Conseil d'administration du **Club Vivelò**.